



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 novembre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays**

Lesotho

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays communiquée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Cette recommandation concerne le financement du programme de pays du Lesotho, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à un million de dollars. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 5 579 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 13,5 millions de dollars à prélever sur d'autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2002 à 2007.

* E/ICEF/2001/12.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils figureront dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur les ressources ordinaires et à l'aide d'autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



Données de base^a

(1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, moins de 18 ans)	0,9
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	133
Taux de mortalité infantile (TMI) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	92
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (moyenne ou grave) à la naissance (1996)	16
Taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100 000 naissances vivantes)
Taux d'alphabétisation (% , hommes/femmes) (2000)	74/94
Taux net de scolarisation primaire (% net, garçons/filles) (2000)	62/68
Pourcentage des enfants atteignant le cinquième niveau du primaire (1996)	68
Pourcentage de la population ayant accès à une eau salubre (2000)	78
Couverture du programme élargi de vaccination financé par le Gouvernement (%)	40
Produit national brut par habitant (PNB) (dollars É.-U.)	550
Enfants de 1 an pleinement immunisés contre :	
La tuberculose (%)	95
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	88
La rougeole (%)	77
La poliomyélite (%)	82
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	17

^a Extraites de la publication *Progress since the World Summit for Children: A statistical review* (Évolution de la situation depuis le Sommet mondial pour les enfants : analyse statistique), qui complétait le rapport du Secrétaire général intitulé « Nous, les enfants : examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants » (A/S-27/3), ces données pourraient présenter des différences avec celles qui sont citées dans le corps du présent document

La situation des enfants et des femmes

1. La situation des enfants et des femmes demeure essentiellement telle qu'elle a été décrite dans la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire en janvier 2001 (E/ICEF/2001/P/L.3). Toutefois, de nouvelles observations et recommandations ont été formulées et certaines questions ont été soulevées alors que la documentation relative au programme de pays était en cours d'établissement.

2. Le Plan stratégique national de lutte contre le sida récemment adopté révèle que le Lesotho est en deuxième position en Afrique australe pour le taux d'infection par le VIH, avec environ 26 % d'adultes séropositifs. Le Lesotho, qui figure parmi les 50 pays les plus pauvres du monde, est classé cent vingt-septième sur 144 d'après l'Indicateur de développement humain. Son revenu disponible brut est passé d'une croissance annuelle de 3 % entre 1994 et 1997 à 2,6 % en 1998. Cette évolution s'explique par la répartition inéquitable des revenus, 10 % des ménages

détenant 44 % du revenu national brut et les 40 % les plus défavorisés, 8 % seulement. Plus de 40 % des jeunes de moins de 24 ans sont au chômage; 250 000 jeunes entrent chaque année dans la vie active.

3. Le Lesotho est menacé par des situations d'urgence provoquées par la sécheresse et par la neige. Des pluies irrégulières et de fortes chutes de neige sont partiellement responsables des mauvais rendements du secteur agricole, d'où une insécurité alimentaire persistante au niveau des ménages et la malnutrition chez les enfants.

4. Les conclusions et recommandations du Comité des droits de l'enfant sur le rapport initial du Lesotho ont été prises en compte dans la définition des objectifs du programme de pays. Il s'agit notamment pour l'UNICEF d'aider à renforcer les moyens institutionnels et les procédures administratives, à réduire les disparités entre les sexes et à pourvoir aux besoins des adolescents et des enfants qui doivent faire l'objet de mesures de protection spéciales.

Programme de coopération 1997-2001

5. Le Programme de coopération avec le Lesotho pour la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.2/Add.1) a introduit une approche fondée sur les droits en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action national de 1990. Lors de l'examen à mi-parcours, il a été convenu que les objectifs initiaux du programme demeuraient valables et que la partie du programme de pays restant à couvrir devrait être consacrée à l'achèvement de l'oeuvre du Sommet mondial pour les enfants. Il a été également convenu d'intégrer à chaque élément de programme un volet portant sur la prévention et l'atténuation des effets du VIH/sida et sur la protection des enfants contre les sévices, l'abandon, l'exploitation et la violence.

6. Au cours de cette période, l'Équipe de pays des Nations Unies a établi la version définitive du bilan commun de pays dont l'un des cinq domaines d'action coordonnée concerne l'enfance et la jeunesse. L'Équipe de pays des Nations Unies aura notamment à suivre l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, à renforcer les mesures de protection de l'enfance, ainsi que l'aide et le soutien destinés aux enfants orphelins du sida, à mettre les enfants à l'abri des sévices et des risques d'abandon, et à assurer aux jeunes gardiens de troupeaux l'accès à un enseignement primaire de base.

7. Dans le domaine de la santé et de la nutrition, l'UNICEF s'est employé, avec le concours de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et du Comité des États-Unis pour l'UNICEF, à faire adopter une législation nationale et à mettre en place des systèmes de surveillance pour lutter contre les troubles dus à la carence en iode. Bien que la couverture vaccinale et le taux de mortalité maternelle soient restés sensiblement stationnaires, la couverture vaccinale s'est néanmoins améliorée dans certaines parties du pays grâce à l'aide du Gouvernement japonais, du Rotary et du Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis.

8. Les réformes intervenues dans les domaines de l'enseignement de type non scolaire, des services d'éveil du jeune enfant et de l'enseignement primaire gratuit comptent au nombre des principaux résultats du programme actuel et ont bénéficié du soutien financier du Gouvernement allemand, de l'Agence canadienne de développement international et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

Le programme d'enseignement primaire gratuit a été lancé en 2000, et l'UNICEF participe activement aux réformes sectorielles que mène la Banque mondiale avec l'appui d'un nombre croissant de partenaires internationaux.

9. En ce qui concerne le renforcement des capacités d'intervention des collectivités, le programme de regroupement, de participation et d'habilitation aide directement les collectivités rurales à déterminer leurs besoins et à élaborer et mettre en oeuvre des stratégies permettant d'y pourvoir. C'est ainsi qu'ont notamment pu être construits des latrines, des salles de réunion, des abribus, des marchés et des abattoirs. Ireland Aid et le Gouvernement néerlandais étaient associés à ce projet.

10. Dans le cadre des activités de plaidoyer et de mobilisation sociale, les objectifs du Plan d'action national ont été intégrés au sixième Plan de développement national (1997). Grâce à la mobilisation sociale et à des partenariats avec Save the Children (Royaume-Uni) et Radda Barnen, l'UNICEF a pu contribuer aux activités concernant les droits de l'enfant que mène actuellement le Groupe de travail de la Commission de réforme du droit. Des réseaux de parlementaires, de militants et de particuliers ont été créés pour mieux sensibiliser le grand public à des questions telles que la maltraitance des enfants, le soutien à apporter aux malades du sida et les droits de l'enfant.

11. En ce qui concerne la base de connaissances et la gestion de l'information, des travaux de recherche axés notamment sur le travail des enfants, les enfants orphelins du VIH/sida, la garde des enfants, les jeunes bergers et la santé des adolescents ont été effectués avec le soutien du Gouvernement norvégien. La méthode de gestion de l'information et le système de collecte de données doivent cependant être encore améliorés et décentralisés. Les données ne sont toujours pas ventilées par âge, sexe ou région, d'où d'importantes lacunes dans les informations essentielles pour la planification.

Enseignements tirés des programmes précédents

12. Faute de ressources suffisantes, certaines activités ont dû être fusionnées à la fin de la première année, ce qui n'a pas permis de réaliser tous les objectifs des programmes d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de sécurité alimentaire des ménages. Le Gouvernement du Lesotho reconnaît que la lente reconnaissance des droits de l'enfant et des obligations des responsables en la matière a contribué au recul des services de base. À cela s'ajoute le fait que les pouvoirs locaux disposent de moyens limités pour soutenir une action communautaire. Les campagnes de promotion et de mobilisation sociale étaient tournées vers les manifestations et non pas vers la promotion de changements sociaux. L'exode des cadres professionnels du secteur social a nui à la capacité du Gouvernement d'exécuter des programmes d'envergure.

Programme de coopération recommandé, 2002-2007

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Ressources ordinaires							
Survie, soins et éveil de l'enfant	223	223	222	222	222	222	1 334
Éducation de base pour tous	171	170	152	142	151	142	928
Accompagnement des adolescents et des jeunes	80	80	80	80	80	88	488
Élaboration des politiques et planification des programmes	306	357	376	386	376	378	2 179
Coûts multisectoriels	149	100	100	100	100	100	649
Total partiel	929	930	930	930	930	930	5 579
Autres ressources							
Survie, soins et éveil de l'enfant	755	755	755	755	755	755	4 530
Éducation de base pour tous	625	625	625	625	625	625	3 750
Accompagnement des adolescents et des jeunes	495	495	485	485	485	485	2 930
Élaboration des politiques et planification des programmes	285	280	280	280	280	280	1 685
Coûts multisectoriels	105	100	100	100	100	100	605
Total partiel	2 265	2 255	2 245	2 245	2 245	2 245	13 500
Total général	3 194	3 185	3 175	3 175	3 175	3 175	19 079

Élaboration du programme de pays

13. Le Ministère de la planification du développement a coordonné l'élaboration du projet de programme de pays pour la période 2002-2007. Les objectifs et stratégies du programme ont été définis sur la base des résultats de l'examen à mi-parcours, de l'analyse de la situation des enfants et des femmes, du bilan commun de pays, du cadre de planification du projet national à long terme intitulé « Vision 20/20 » et des conclusions du Comité des droits de l'enfant. Il a également été tenu compte de la position africaine commune arrêtée lors du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine; du nouveau programme d'action mondial en faveur de l'enfance issu de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida en juin 2001; et du document intitulé « Un monde digne des enfants » élaboré pour la session extraordinaire consacrée aux enfants en septembre 2001.

14. L'équipe de gestion du programme, dirigée par le Ministère de la planification du développement a établi quatre groupes de travail constitués chacun de plus d'une centaine de représentants de secteurs concernés, d'organisations non gouvernementales (ONG), de responsables communautaires, de journalistes et de

jeunes. Chaque groupe de travail a notamment rendu visite à des collectivités et tenu des réunions de groupe pour déterminer les principaux domaines prioritaires auxquels l'UNICEF devra apporter son soutien dans le cadre du nouveau programme.

Buts et objectifs du programme de pays

15. Le Gouvernement souhaite que le Lesotho devienne un pays « pacifique, démocratique, prospère, sûr et autonome d'ici à 2020 ». Il reconnaît que la réduction de la pauvreté passe avant tout par la réalisation des droits de tous les enfants. Le programme de pays de l'UNICEF a pour mission d'aider le Lesotho à atteindre ces objectifs en facilitant la constitution d'une large alliance sociale rassemblant le Gouvernement, les collectivités, les organisations, le secteur privé et les particuliers en vue d'assurer le respect, la réalisation et la protection des droits de tous les enfants et adolescents. L'objectif sera avant tout de donner aux principaux responsables les moyens voulus pour que se concrétisent les droits des enfants à jouir du meilleur état de santé possible et à recevoir une instruction élémentaire gratuite. L'UNICEF s'associera à d'autres partenaires pour appuyer la réalisation des objectifs nationaux concernant l'amélioration de la condition de la femme et de la santé maternelle et la parité entre les sexes.

Liens avec les priorités nationales et internationales

16. La structure du programme de pays tient compte des priorités de l'UNICEF en matière d'organisation, telles qu'elles ont été définies dans le plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005, ainsi que des priorités régionales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Les programmes portent sur les trois stades du développement de l'enfant : le jeune enfant, l'enfant en âge d'aller à l'école primaire et l'adolescent. Dans chacune de ces catégories, des services sont prévus pour les enfants et les familles touchés par le VIH/sida. Chaque programme tiendra compte des questions concernant la participation des enfants; la protection des enfants face aux mauvais traitements, à la négligence et à l'exploitation; l'impact du VIH/sida sur les enfants; et la discrimination à l'égard des filles.

Stratégie de programme

17. Les parties chargées d'élaborer les différents volets du programme ont pris en compte les priorités des programmes d'autres partenaires dans le secteur social. Les projets visant à promouvoir la planification axée sur les enfants s'appuieront principalement sur les atouts et l'expérience spécifiques de l'UNICEF dans les domaines de l'éducation et du renforcement des capacités des collectivités. La programmation axée sur les droits constitue la principale stratégie du programme de pays et, dans ce contexte, trois approches synergiques doivent permettre d'atteindre des objectifs précis : le plaidoyer et la mobilisation sociale pour encourager l'adoption de nouvelles pratiques en matière de soins et de protection; l'accès universel à des services de santé, d'éducation et d'aide sociale de qualité; et le renforcement des capacités des principaux titulaires d'obligations à tous les niveaux

pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis des enfants dont ils ont la charge.

18. **Survie, soins et éveil de l'enfant.** Ce programme, qui a pour objectif d'accroître l'accès aux services intégrés de soins aux jeunes enfants, englobe trois projets.

19. Le projet relatif au développement et à la protection des jeunes enfants contribuera à améliorer la qualité et à élargir la gamme des services offerts dans ce domaine en donnant, notamment, davantage de moyens aux dispensateurs de soins. Il permettra d'accroître l'accès à ces services, de procéder de manière fiable à la vaccination systématique des enfants et d'améliorer en temps voulu la nutrition des jeunes enfants sous-alimentés. Il permettra également de promouvoir les actions de sensibilisation et les services d'information et de conseil concernant les mères et les enfants touchés par le VIH/sida.

20. Le projet relatif à la survie de l'enfant a pour objectifs : de porter à 90 % la couverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans et de faire en sorte que 90 % des femmes enceintes reçoivent deux doses du vaccin antitétanique; d'éradiquer le tétanos néonatal et la poliomyélite; et de réduire la mortalité infantile résultant de maladies diarrhéiques ou d'infections aiguës des voies respiratoires. Il vise également, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires, à donner davantage de moyens aux directeurs de programmes nationaux pour mettre en oeuvre l'initiative de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant.

21. Le projet concernant la nutrition a pour objectifs de faire passer les niveaux actuels d'hypotrophie nutritionnelle de 45,5 % à 30 %; d'insuffisance pondérale de 17,8 % à 12 %; et d'émaciation de 5,3 % à 3 %, chez les enfants de moins de 5 ans. En outre, il apportera un appui en vue d'éliminer les troubles dus à la carence en iode et de réduire de deux tiers l'avitaminose A chez les groupes vulnérables. Il traitera également des complications du traitement de la malnutrition liées au VIH/sida, et offrira un accès à l'information et aux services visant à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

22. **Éducation de base pour tous.** Ce programme, qui se compose de trois projets, a les objectifs suivants : faire en sorte que tous les enfants reçoivent un enseignement de base de qualité et terminent leur cycle d'études; réduire les inégalités entre garçons et filles; encourager l'emploi de méthodes d'enseignement et d'apprentissage adaptées aux enfants.

23. Le projet sur l'éducation de base vise à promouvoir un enseignement de base universel, gratuit et de qualité et à éliminer les inégalités entre les sexes en encourageant, notamment, une plus grande participation des collectivités et de la société civile à la prise de décisions et la mise en relation des investissements visant à améliorer la qualité de l'enseignement avec les programmes de lutte contre la pauvreté.

24. Le projet visant à promouvoir les possibilités de formation parallèles fournira un accès à l'éducation aux enfants les plus marginalisés, notamment les enfants issus de familles frappées par le VIH/sida, les enfants chefs de famille, les enfants gardiens de troupeaux, les enfants employés de maison et les enfants mariés précocement. Il s'agira de trouver des solutions leur permettant de terminer leurs études primaires.

25. Le projet de santé scolaire offrira, en partenariat avec le Peace Corps des États-Unis, des cours d'éducation sanitaire et d'hygiène dans certaines zones de deux districts. Il a pour but de faciliter l'apprentissage et d'améliorer les résultats scolaires chez les élèves des écoles primaires en contribuant à l'amélioration de leur état de santé et de leur alimentation, facteurs qui jouent un rôle essentiel dans les abandons scolaires. Il appuiera l'élaboration d'une politique nationale générale en matière d'éducation sanitaire.

26. **Accompagnement des adolescents et des jeunes.** Ce programme a pour objectif de promouvoir les droits des jeunes âgés de 10 à 24 ans, qui représenteront près de la moitié de la population. Le Gouvernement a reconnu, dans son rapport initial sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, qu'il n'était pas encore parvenu à offrir une protection de remplacement aux enfants abandonnés; à garantir le droit des jeunes à s'exprimer; ou à prévenir le mauvais traitement et l'exploitation des enfants. Le programme, qui doit, d'une part, améliorer l'accès à l'éducation sanitaire, à l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle et aux services d'information et de conseil, et, d'autre part, encourager la participation des jeunes aux décisions les concernant, se compose de deux projets.

27. Le projet visant à promouvoir des services adaptés aux adolescents permettra la mise en place – en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'OMS, et avec l'appui de la Fondation pour les Nations Unies – de centres communautaires polyvalents pour les jeunes dans chaque région du pays. Ces centres, adaptés aux jeunes, offriront à ceux-ci un accès à l'information et à l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, ainsi qu'un soutien technique et psychologique leur permettant de prendre en connaissance de cause les décisions concernant leur avenir. Ils favoriseront le dialogue entre les jeunes et les dirigeants communautaires et permettront, notamment, de réduire les comportements à risque, y compris les relations sexuelles précoces et l'abus des drogues, de l'alcool et du tabac. Le projet aidera également les mères adolescentes à terminer leurs études en apportant un soutien aux foyers d'accueil.

28. Le projet relatif à la protection des adolescents a pour objectif de promouvoir les droits des jeunes susceptibles d'être victimes de mauvais traitements, de négligence, d'exploitation ou d'actes de violence, phénomènes qui trouvent leur origine, notamment, dans l'appauvrissement des familles et l'augmentation du nombre d'orphelins résultant du sida. Plus de 60 000 garçons de 5 à 18 ans ne fréquentent pas l'école car ils doivent s'occuper du bétail. De nombreuses filles deviennent employées de maison ou prostituées. En coopération avec la Save the Children Alliance, l'UNICEF appuiera l'organisation de services de conseil et de soutien psychologique aux victimes de mauvais traitements. On encouragera également les familles et les dirigeants communautaires à protéger les adolescents des mauvais traitements et de l'exploitation. Le projet aidera les autorités à renforcer l'application des lois en vigueur et à entreprendre des mesures de réforme législative.

29. **Élaboration des politiques et planification des programmes.** Ce programme aidera le Gouvernement à améliorer le cadre législatif et le cadre de politique sociale dans lesquels s'inscrivent les mesures visant à améliorer la situation des enfants. Il est conçu notamment pour fournir des données actualisées et fiables sur la situation de tous les enfants, et se compose de deux projets.

30. Le projet relatif à l'élaboration des politiques et à la législation aidera la Commission de réforme du droit à achever l'harmonisation de la législation nationale et des pratiques administratives avec le droit international et les directives adoptées au niveau international. Il conduira à la promulgation d'un texte législatif général sur les droits de l'enfant.

31. Le projet relatif à la planification, au suivi et à l'évaluation du programme ainsi qu'à la recherche a pour objectif de créer une base de données concernant les enfants en vue d'améliorer la qualité de l'information relative à la situation des enfants et des adolescents. Cette base de données permettra de renforcer la capacité d'analyse des partenaires de l'UNICEF et d'accroître ainsi l'efficacité des projets dont ils ont la responsabilité. Les activités entreprises viseront à consolider les systèmes sectoriels de gestion de l'information; à mettre en place un système d'information intégré à plusieurs niveaux; et permettre au Bureau de statistique d'exploiter efficacement les données dont il dispose.

Collaboration avec les organismes partenaires

32. Dans certains domaines de l'élaboration des politiques et autres domaines d'activité, l'UNICEF travaille en collaboration avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le FNUAP, l'Organisation internationale du Travail, le Programme alimentaire mondial, l'OMS, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD), le Department for International Development du Royaume-Uni (DfID), Ireland Aid, l'Agence allemande de coopération technique, les Gouvernements japonais et norvégien, l'Entraide universitaire mondiale du Canada, le Peace Corps des États-Unis, Save the Children, Rotary International et le Comité international de la Croix-Rouge. L'UNICEF continuera d'appuyer, avec la Banque mondiale et la BAfD, la mise en oeuvre de programmes de développement dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

33. Dans le cadre de l'action collective menée pour prévenir le VIH/sida, atténuer les effets de l'épidémie et apporter soins et appui aux personnes touchées, de nouveaux domaines de collaboration avec la Fondation pour les Nations Unies, l'Agence pour le développement international des États-Unis, CARE International, le DfID, le Peace Corps des États-Unis, ainsi que le secteur privé international, des organisations religieuses du Lesotho et de la région et des chefs traditionnels sont actuellement à l'examen.

Gestion du programme

34. Le Ministère de la planification du développement est responsable de la supervision du programme de coopération de l'UNICEF. D'autres ministères techniques sont chargés de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des activités réalisées dans leurs domaines respectifs. L'équipe chargée de la gestion du programme de pays, qui se compose de secrétaires principaux adjoints, est présidée par le Bureau de la planification sectorielle, placé sous la tutelle du Ministère de la planification du développement. Elle comprend également des organisations non gouvernementales qui collaborent avec l'UNICEF et des représentants des autorités locales.

